

**Document soumis à l'examen de l'éducation  
postsecondaire**

**par**

**le Syndicat des employés de la fonction publique de  
l'Ontario (SEFPO)**



**À propos des collèges de langue française**

**Le 16 novembre 2004**

# Collèges de langue française

Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) représente plus de 100 000 membres dans le secteur public, dont 15 000 dans l'éducation postsecondaire. Les membres du SEFPO travaillent dans 22 collèges de langue anglaise et 2 collèges de langue française.

Il est bien reconnu que les minorités, y compris les communautés francophones, ont moins d'accès à l'éducation supérieure dans leur propre langue que la majorité anglophone et c'est la responsabilité des gouvernements fédéral et provincial de changer cette réalité. Seuls deux collèges de langue française dans la province, La Cité collégiale et le collège Boréal, ont le mandat et la responsabilité d'assurer l'accès à l'éducation postsecondaire à une population francophone de plus d'un demi-million.

En plus du mandat inhérent à un collège communautaire de fournir de l'éducation et de la formation de qualité, La Cité collégiale et le collège Boréal ont aussi la responsabilité de promouvoir le développement social, culturel et économique des communautés francophones d'un bout à l'autre de la province. Souvent, le défi auquel font face les collèges français est celui d'atteindre le minimum d'étudiants inscrits pour que le programme d'études soit financièrement rentable. La population d'étudiant est dispersée partout dans des programmes variés offerts par les collèges. En conséquence, il est bien entendu qu'un nombre de cours se retrouvent avec l'effectif de classe très petit, donnant lieu à un coût par étudiant beaucoup plus élevé que celui de gros collèges dans les centres urbains.

Il est nécessaire pour les gouvernements fédéral et provincial de reconnaître officiellement le statut distinct des deux collèges de langue française. Ils ont le mandat d'assurer la survie, le développement et l'avancement de la population franco-ontarien en fournissant l'accès à l'éducation de qualité supérieure aux étudiants francophones. À leur tour, les gouvernements doivent assurer le financement stable de ces collèges français par l'Intermédiaire d'une formule révisée, leur permettant de mieux planifier le développement et d'offrir un nombre suffisant de programmes d'études postsecondaires de qualité, ainsi qu'une grande variété de programmes hautement spécialisés, afin de répondre aux besoins de tous les clients éventuels et aux exigences du marché du travail d'aujourd'hui.

Finalement, il est nécessaire pour le gouvernement provincial d'avoir une vision de l'avenir à l'égard de la prestation de services et de programmes d'études supérieures en français. Ces programmes et services doivent faire partie intégrante des politiques et des priorités établies par le ministère de l'Éducation pour toute la province.